



Sélection à l'entrée en école d'**Auxiliaire de puériculture**

avec option :

préparation en parallèle au **CAP accompagnement éducatif petite enfance**

Volume horaire
hebdomadaire :

13 heures

Matières enseignées :

Biologie, Français, Culture générale, Préparation à l'entretien avec le jury, Connaissance du système de soins, Projet citoyen, Valorisation du parcours

Montant de la
préparation :

1 500 € TTC
(frais de dossiers
inclus)

LA PROFESSION

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure et les activités d'éveil qu'elle propose. Elle ne peut apporter de soins médicaux, bien qu'elle y participe. Elle a également un rôle fondamental à jouer vis-à-vis des parents.

L'auxiliaire de puériculture exerce en milieu hospitalier (néonatalogie, pédiatrie, pouponnière), ou extra-hospitalier dans des structures d'accueil éducatives et sociales (crèche, halte garderie, jardin d'enfants, centre maternel, protection maternelle et infantile, etc.), à domicile ou dans des centres spécialisés auprès d'enfants atteints d'un handicap. Selon les lieux où elle exerce, l'auxiliaire de puériculture a des activités différentes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le catalogue du soutien à la parentalité.

POUR EXERCER

Il faut être titulaire du Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture qui comprend un enseignement théorique, réparti en 8 modules, et des stages. La durée de formation est de 1 an.

LA SÉLECTION

Les formations conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture sont accessibles sans condition de diplôme.

Par arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, la sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel.

Il convient d'être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Où présenter la sélection

Des écoles d'AP sont réparties sur toute la France, le nombre de places par établissement est régi par un quota qui est variable. Il est possible de ne présenter qu'un seul dossier proche de son domicile ou plusieurs dossiers au sein de sa région ou au delà pour optimiser ses chances de réussite.

Le dossier est déposé dans les IFAP, les Instituts de Formation des Auxiliaires de Puériculture, dont la liste est facilement disponible sur Internet (ex d'IFAP : Brive, Bordeaux, Toulouse, Niort, Clermont-Ferrand, Bourges, Tours, Orléans...).

Liste complète des IFAP : <https://www.devenir-auxiliaire-puericulture.fr/images/liste-ecoles-auxiliaire-puericulture.pdf>.

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après 3 ans d'exercice professionnel dans leur spécialité, les auxiliaires de puériculture peuvent se présenter au concours de recrutement des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) afin de préparer le Diplôme d'État d'infirmier. Les titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture peuvent aussi préparer le DEAVS : diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale.

Il est également possible de se diriger vers une formation d'éducateur de jeunes enfants (EJE).

LA FORMATION ELPAC

Cette préparation se déroule sur 7 mois de septembre à début avril.

Elle est destinée à accompagner les étudiants à la sélection à l'entrée en école de formation en étant au plus près des évolutions de cette sélection.

Au cours de cette préparation, seront proposées au minimum deux semaines de stages de découverte.

Au cours de la préparation seront abordées la découverte du métier, la valorisation du parcours et la construction du projet personnel.

Le programme

Matières enseignées	Biologie	Culture générale et Connaissance du système de soins	Français	Valorisation du parcours	Communication orale et préparation à l'entretien	Projet citoyen	Total
Volume horaire hebdomadaire	2 h	4 h	2 h	1 h	2 h	2 h	13 h

Le contenu des cours de tous les modules est spécifique à la sélection.

Des évaluations écrites sont organisées, corrigées et commentées.

La préparation est individualisée et s'adapte au niveau de chaque étudiant.

Option préparation à l'examen CAP AEPE (supplément de 700 €) : voir fiche métier CAP AEPE.

LES ⊕ ELPAC

- Des cours magistraux assurés par des professeurs diplômés de l'enseignement supérieur.
- Des contenus et méthodes pédagogiques étayés par une expérience solide de la préparation aux concours.
 - Des conseils pédagogiques, une équipe attentive à l'évolution de votre travail et de vos connaissances.
 - Un accompagnement individuel dans l'orientation et les choix à faire, une organisation du travail réfléchi sur l'année et une gestion du stress au travers d'ateliers peut être proposée.
 - Une atmosphère de travail rigoureuse mais chaleureuse.
 - Accès bibliothèque, presse et internet.